

REGLEMENT INTERIEUR FITNESS 2023-24

LIEU DES COURS

Le mardi et mercredi dans la salle d'activité de l'Ecole de l'Orme à Neuilly sous Clermont –Auvillers de 18h30 à 21h

Le jeudi, les cours sont dispensés dans la polyvalente (sous la Mairie) de Neuilly sous Clermont de 18h45 à 21h.

Le mardi matin, Ecole de musique AMEM, à Montataire de 10h à 11h.

PRESENTATION, COMPORTEMENT, DISCIPLINE

Les personnes non adhérentes à l'association ne peuvent assister aux cours.

Il en est de même pour les enfants des adhérent(es). Aucune exception ne sera faite.

Une tenue de sport en adéquation avec la discipline pratiquée est exigée ainsi qu'une paire de basket propre.

Pendant les cours de BODY DANCE WORKOUT, BODY FITNESS, PILATES et POUND, un TAPIS DE SOL personnel est demandé.

Cadans-fit et l'Educateur ne pourront être tenue responsables en cas de vol et d'oubli de vêtements ou d'objets dans les locaux.

Tout manque de respect, propos diffamatoires, agressivité (paroles et gestes) atteinte à la vie privée, envers un adhérent, un membre du bureau ou d'un professeur, seront pris en considération par les membres du bureau pour statuer sur l'éventuel radiation après un avertissement écrit, du ou des adhérents concernés.

CERTIFICAT MEDICAL ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Un certificat médical est demandé pour pratiquer une activité sportive. **Ce document remis sera valable ensuite 3 ans.** Cependant, une attestation sur l'honneur sera à compléter par les adhérents inscrits l'année précédente.

ABSENCE DU PROFESSEUR

Cadans-fit se réserve le droit d'annuler un cours (- de 4 personnes), de modifier les horaires, les cours et les lieux, de changer les éducateurs (remplacements exceptionnels).

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

Les cours Collectifs **ne sont pas maintenus pendant les jours fériés ni les vacances scolaires.**

COTISATIONS

L'engagement à notre association est Annuel donc !

Les cotisations (cours collectifs) sont à **régler totalement** lors de l'inscription.

Ce (ou ces) règlement(s) pourra(ont) être effectué(s) soit :

- a) en espèces (en totalité à l'inscription)
- b) en chèque(s) à l'ordre de CADANS'FIT (encaissé chaque mois).

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence, **exception faite pour un arrêt médical définitif d'au moins 6 mois dans le cas d'une hospitalisation de longue durée, d'une opération chirurgicale ou d'un décès.** Pour une grossesse, un report des mois restant sur l'abonnement sera envisageable sur l'année suivante. **Un justificatif devra être fourni.**

DROIT A L'IMAGE

Chaque adhérent ou parents d'adhérent autorise Cadans'fit, à diffuser sur tous supports (réseaux sociaux, presse, ...) son image dans le cadre de son activité. Il peut, néanmoins, s'y opposer **sur demande écrite.**

INFORMATIONS

Nous vous conseillons de vous **abonner à notre page Facebook Cadans'fit VIP** afin de pouvoir rester informé de nos événements annuels mais aussi sur les éventuelles annulations de cours, changement de salle de cours etc...).

« J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte. »

Nom et prénom :

Fait le

Signature de l'adhérent(es)